

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 24 juin 2024**

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° **DE_2024_025**Objet : **Modification du prix de vente des lots de l'extension du lotissement le Champ du Four**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué (19/06/2024) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier TAURISSON.

PRESENTS: Olivier TAURISSON, Patrick AGUILHON, Patrick BOULET, Anne-Marie MILHAU, Olivier ROUMEJON, Pierre DEBIEN, Johan ALBERT, Cécile AMBLARD, Sylvie TRAUCHESSEC

ABSENT :

PROCURATION : Valérie MALZAC représentée par Cécile AMBLARD, Charlyne TILLIER représentée par Johan ALBERT

En exercice : 11 **Présents :** 9 **Absent(s) :** 0 **Présent(s) non votant(s) :** **Procuration(s) :** Valérie MALZAC représentée par Cécile AMBLARD, Charlyne TILLIER représentée par Johan ALBERT

Secrétaire : Patrick AGUILHON

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique du projet d'extension du lotissement du champ du Four.

Il rappelle que 2 terrains, le lot 6 et lot 5 ont été vendus respectivement en décembre 2023 et janvier 2024.

que par délibération n° 2021_ 080 09/12/2021 le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des lots de l'extension du lotissement communal le Champ du Four ainsi que le prix d'achat d'une bande de terrain propriété de M. André BADAROUX afin d'y réaliser la voirie d'accès au lotissement.

Il rappelle le coût définitif de l'opération : 278 654.00 € TTC pour une surface commercialisable de 4981 m².

Monsieur le maire propose une réévaluation du prix des terrains disponibles afin de tenir compte du marché actuel et du coût total de l'opération.

Le prix de vente proposé par la commune est de 62 € TTC le m² constructible et de 35 € TTC le m² non constructible.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente définitif des lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE de vendre les lots en tenant compte des surfaces constructibles et des surfaces non constructibles de chaque lot.

FIXE le prix de vente définitif des lots disponibles comme suit :

LOTS	Surface constructible	Montant	Surface non constructible	Montant	PRIX TOTAL DES LOTS TTC
1	875	54 254 €	137	4 796 €	59 049 €
2	589	36 520 €	45	1 575 €	38 096 €
3	616	38 194 €	14	490 €	38 685 €
4	714	44 271 €	75	2 625 €	46 896 €
7	281	17423€	/	/	17 423 €

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots et à l'achat d'une bande de terrain.

NOMME comme notaire pour les actes de ventes : l'étude notariale de Maître Rose-Anne BAZERIES-BLANC - 48000 MENDE -

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Patrick AGUILHON



Le maire
Olivier TAURISSON

